

Image not found or type unknown



## recours apres accident de travail

Par **rachemoule**, le **06/12/2008** à **23:16**

bonjour mon mari a subi un accident de travail, il a ete ampute de 2 doigts. quels sont nos recours ? Qu en est il de ses conges payes peut il les reportes, cotise t il malgre l accident? ON lui refuse egalement le vsi alors qu il est toujours en accident de travail et en reeducation on lui demande de prendre le train, on se trouve a 80 km du centre de reeducation.